

N°	2	6	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil onze Le jeudi 16 juin à 15h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.
- Délégation de signature au Président de l'Institution pour les marchés à procédure adaptée	Etaients présents ce jour : Mmes GAOUYER, LE VERN, LUCOT-AVRIL, MM. BIGNON, DECORDE, DESTRUEL, MAQUET, SENEAL. Absents excusés : Mmes HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), MM. AUBRY, DAVERGNE (pouvoir à M. DESTRUEL), JACOB, JUMEL (pouvoir à Mme GAOUYER), LEFEVRE, PATIN.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Délégation de signature dans le cadre des marchés à procédure adaptée</u>
1 juin 2011	Mme GAOUYER annonce que le Conseil avait, sous les présidences passées, pris un arrêté confiant au Président, la responsabilité de signer toutes les commandes (études et travaux) faisant l'objet de marchés à procédure adaptée (montants inférieurs à 193 000€ HT - marché de fournitures par exemple) et inscrites au budget.
NOMBRE DE DELEGUES :	 <i>Le Conseil d'administration accepte de déléguer à M^{me} la Présidente, la responsabilité des dépenses (études et travaux) conduites dans le cadre des marchés à procédure adaptée (d'un montant inférieur à 193 000 HT pour le cas des fournitures par exemple) inscrites au budget.</i>
En exercice	15
Présents	8
Votants	11

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**